

**Motion du 18 mai 2021 de Mmes et MM. Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Isabelle Harsch, Fabienne Aubry-Conne, Laurence Corpataux et Daniel Sormanni: «Halte au déficit: revenons à l'équilibre d'ici 2028».**

(renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal  
lors de la séance du 19 mai 2021)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la dette de la Ville de Genève a augmenté à la fin 2020 de 60 millions de francs, ce qui représente un montant de 290 francs par habitant;
- que la dette de la Ville de Genève accumulée à la fin 2020 s'élevait à 1,69 milliard de francs, ce qui représente un montant de 8240 francs par habitant;
- que le budget 2021 adopté par le Conseil municipal frisait dangereusement le déficit maximum autorisé (49,39 millions de francs);
- que le départ de plusieurs grands contribuables dans les dix dernières années a engendré une perte fiscale considérable;
- que le Conseil administratif ne se soit que peu préoccupé de tels départs;
- malgré le fait que le Conseil d'Etat ait prolongé la durée de l'exception du déficit autorisé pour les communes (à 2028),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu'il s'attelle à présenter au Conseil municipal et à adopter sans délai un plan de mesures d'économies avec pour but un retour à l'équilibre au plus tard au terme limite de la période autorisée par le Conseil d'Etat;
- qu'à cet effet il adopte une réflexion de fond tendant à déterminer de façon précise les charges indispensables de la Ville de Genève;
- que, dans ce cadre, il procède à une analyse transversale des départements composant l'administration municipale avec pour fins l'efficacité de fonctionnement et l'efficience budgétaire;
- que, dans ce cadre également, sa boussole soit les besoins des habitants de la ville de Genève.